



Règlement particulier du 12^{ème} TNA de Doubles de Chassieu 04 et 05 mai 2019



Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité de la Juge-Arbitre, Sophie CUENOT du club de Champagnole (BOFC'39). Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton et la FFBAD. N° d'autorisation : En cours.

Le tournoi se déroulera au **Gymnase du Raquin**, Boulevard du Raquin, 69680 Chassieu.

Article 1 : Joueurs concernés

- Le tournoi est ouvert à tous joueurs vétérans, séniors, juniors (U19), cadets (U17) ou minimes (U15), licenciés à la FFBAD ; en conséquence, les benjamins (U13) et poussins (U11) ne sont pas autorisés à s'inscrire. Les joueurs de pays limitrophes pourront également s'inscrire, à condition d'attester de la preuve de leur licence dans leur fédération, et sous validation de l'organisation.
- Les séries de classement **de N2 à P12** sont ouvertes.
- En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur, en accord avec la Juge-Arbitre, se réserve le droit de fusionner, diviser, regrouper ou supprimer des séries.
- Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi.

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés sont : double homme, double dame et double mixte. La phase qualificative se fera en poules uniques ou en poules de 3 ou plus avec 1 ou 2 sortants en fonction du nombre d'inscrits, puis phase éliminatoire.
- Les doubles dames et hommes se dérouleront le samedi, les doubles mixtes le dimanche.
- Les modalités exactes de la compétition seront affichées le jour même. Les organisateurs, en accord avec la Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

- Le nombre de participants est limité aux 200 premières inscriptions, sachant que chaque tableau aura un nombre limité d'inscrits.
- En cas de surnombre, ce sera l'ordre d'arrivée des inscriptions, avec règlement, cachet de la poste faisant foi, qui sera retenu pour la constitution de la liste d'attente.
- Le remboursement des joueurs en liste d'attente se fera, dans la mesure du possible, le jour du tournoi, ou à défaut sera envoyé par courrier le lendemain du tournoi.

Article 4 : Disciplines et séries

- Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux disciplines différentes.
- La répartition des joueurs dans les tableaux se fera en fonction du CPPH en vigueur le **21 avril 2019**, date du tirage au sort. Seuls les joueurs en règle, à cette date, avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux.
- En fonction des inscriptions, et dans la mesure du possible, il n'y aura pas une différence de CPPH de plus du double entre la moyenne la plus haute et la moyenne la plus faible au sein d'un tableau.
- Pour rappel, la moyenne la plus haute d'un joueur / d'une joueuse d'un tableau ne peut pas être plus de 16 fois supérieure à la moyenne la plus basse.

Article 5 : Date limite d'inscription

- La date limite d'inscription est prévue au **13 avril 2019**, cachet de la poste faisant foi.

Article 6 : Droits d'engagement

- Le montant sera de 16€ pour un tableau et de 19€ pour deux tableaux.

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- Les inscriptions se feront uniquement via le site internet Badnet : <https://www.badnet.org/badnet/Src/>
- Le règlement (par chèque à l'ordre du CBC'69 ou par virement) sera à envoyer, avant la date limite d'inscription, à **Sophie FALLER, 10 rue Colbert, 69740 GENAS**. Email : soph.faller@gmail.com.
- Aucune inscription ne sera validée avant réception du règlement.

Article 8 : Les volants

- Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage.
- En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase auprès de notre partenaire **Larde Sports** : RSL Grade 3 pour les volants plumes. Pour les tableaux où les joueurs ont tous une moyenne inférieure à 8, le volant officiel sera le Yonex Mavis 200, si tous les joueurs souhaitent jouer en volant plastique.

Article 9 : Arbitrage

- Tous les matchs seront en auto arbitrage. Si certains arbitres, stagiaires, ou jeunes officiels souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de la table de marque et de la Juge-Arbitre. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre.
- En cas de litige, tout joueur peut faire appel à la Juge-Arbitre, et ce à tout moment du tournoi.

Article 10 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision de la Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.
- **Attention** : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé jusqu'à 1 heure en avance, au-delà avec l'accord des joueurs concernés, ou à défaut à partir de son heure de convocation.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par la Juge-Arbitre, ou l'arbitre s'il y en a un, et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 11 : Temps de repos

- Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. Un temps de repos plus long pourra également être accordé par la Juge-Arbitre si elle l'estime nécessaire.

Article 12 : Temps de préparation sur le terrain

- Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à **3 minutes** de préparation, test des volants et mise en tenue compris. La Juge-Arbitre comme les organisateurs seront vigilants à ce temps de préparation des joueurs.
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain désigné avec tout leur matériel : minimum 2 raquettes, boissons, serviettes, volants...
- Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et avant 1min 40 entre les sets sous peine sinon d'être sanctionnés par la Juge-Arbitre.

Article 13 : Règle en cas de volants touchant les structures

- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase ou un panier mural sera compté faute, au service comme en jeu. Le volant touchant un élément mobile du plafond sera remis en jeu au service une seule fois ; en cours de jeu, le volant sera déclaré let.

Article 14 : Tenues et publicités

- Tout joueur et joueuse devra avoir une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel.
- La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 15 : Absence temporaire d'un joueur

- Les joueurs souhaitant quitter le gymnase le feront en concertation avec la Juge-Arbitre. Ils devront revenir à l'heure indiqué par la Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence, le joueur absent à l'appel de son match pourra être annoncé « forfait ».

Article 16 : Juge-Arbitre

- La Juge-Arbitre du tournoi est Sophie CUENOT du club de Champagnole (BOFC'39). Ses décisions sont sans appel.
- Toute contestation devra être présentée à la Juge-Arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, seul un responsable majeur pourra présenter la contestation.
- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. La Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Article 17 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.
- La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 18 : Forfait

- Tout forfait ou abandon après le tirage au sort du **21 avril 2019** et pendant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours à réception, par l'envoi d'un justificatif précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton :
Sophie BLUY, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien ou sophie.bluy@badminton-aura.org.
En l'absence de ce justificatif, le joueur encoure une suspension de toute compétition.
- Dans la mesure du possible, les remplacements de joueurs forfaits se feront ainsi : le partenaire du joueur forfait pourra proposer une personne de son choix ; sinon il pourra se voir proposer de compléter sa paire par un joueur au choix. En cas de refus, la paire complète sera remplacée par une paire en liste d'attente. Dans tous les cas, la nouvelle paire ne devra pas avoir une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que la paire remplacée. La constitution de la nouvelle paire ne doit avoir aucune incidence sur la composition d'une autre paire dans le même ou un autre tableau.
- Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Article 19 : Plateau de jeu

- Tous les joueurs devront dès leur arrivée se faire pointer à la table de marque.
- Le plateau de jeu est réservé à la Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs.
- Vu la disposition de la salle et pour respecter l'équité entre les joueurs, le coaching entre les points est interdit.

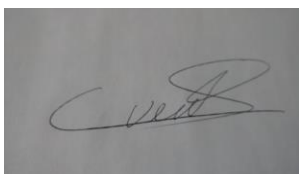
Article 20 : Divers

- Les récompenses, sous forme de lots divers ou bons d'achat chez notre partenaire Larde Sport (valeur approximative 2000€), seront remises aux finalistes et aux vainqueurs à la fin de chaque finale.
- Un photographe pourra être présent dans le gymnase pour prendre des clichés qui seront diffusés sur le site internet du club. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
- Les joueurs sont priés de respecter les lieux (salle et vestiaires) et de ne pas dégrader le matériel mis à disposition lors de la compétition (filets, poteaux, caisses plastiques...).
- Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce 12^{ème} Tournoi National Adultes de Doubles de Chassieu, en observant ce règlement et en respectant les décisions de la Juge-Arbitre.

Chassieu, le 11/03/2019

JUGE ARBITRE

Sophie Cuenot



LE COMITÉ D'ORGANISATION

Sophie FALLER

